



Presence merule dans bien immobilier succession

Par **ced31**, le **30/03/2018 à 15:52**

bonjour rnsuite au décès de mon beau père,divers biens immobilier font partie de la succession.Ces mêmes biens sont déjà partagé par testament entre ma femme et sa soeur.la succession n'est pour le moment pas clôturée,hors dans un des bien immobilier dont ma femme doit hérité il a été détecté la présence de mérule.rnMa femme a reçu une lettre du notaire lui demandant de faire réaliser le diagnostique ainsi que le traitement nécessaire.Ma question est la suivante,le diagnostique ainsi que le traitement doivent t'il êtres a nos frais ou bien inclus dans la succession. merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **30/03/2018 à 17:35**

BjrrnTant que le partage n'est pas réalisé, tout ce qui peut influencer le calcul de la valeur est à la charge de la succession.

Par **ced31**, le **30/03/2018 à 17:54**

merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **30/03/2018 à 19:06**

Ne pas oublier de signaler l'infestation à la Mairie;
Ce n'est pas une obligation en Hte Garonne, mais me paraît préférable.
L'entrepreneur choisi doit vous présenter expressément ses qualifications.

Par **ced31**, le **30/03/2018 à 19:44**

bonsoir et merci de votre réponse le bien est situé a Châteauroux ou la déclaration est bien obligatoire.nous espérons que l'infestation ne sera pas trop étendue nous lancerons des mardi l'étape du diagnostic.